

| Communiqué

Comment se passer du plastique à usage unique ?

En 2020, certains produits plastiques dits « à usage unique » disparaissent des rayons. La liste s'allongera en 2021 pour une interdiction totale en 2040.

De nouvelles habitudes à prendre

Voici des solutions durables pour remplacer petit à petit ces objets du quotidien.

- Interdiction de la vaisselle jetable en plastique en lot (verre, gobelets et assiettes)
= *Alternative* : utilisez de la vaisselle réutilisable en faïence, en inox.

- Interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires.
= *Alternative* : utilisez des pailles en inox ou en bambou.

- Interdiction des cotons-tiges en plastique
= *Alternative* : testez l'oriculi, le cure oreilles en bois.

- Interdiction des emballages en plastique (pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg)
= *Alternative* : prenez en vrac. La plupart des fruits et légumes ont déjà une protection naturelle (avocats, courges, pommes etc.) : pas besoin de les emballer. Pour les transporter, vous pouvez utiliser des totes bags ou des sachets à vrac en tissus.

- * Interdiction des sachets de thé en plastique
= *Alternative* : achetez des sachets en tissus ou du thé en vrac et faites infuser dans une boule à thé lavable en inox.



En 2021, seront concernés les contenants alimentaires en polystyrène expansé (utilisés par exemple comme boîte d'emballage des sandwiches « kebab ») ou les tiges en plastique pour ballons.

D'ici à 2040, au revoir les tubes de dentifrice, bidons de lessive, pots de yaourt, bouteilles de shampoing etc. C'est zéro emballage plastique ! Les industriels devront donc repenser les contenants et nous proposer une nouvelle façon de consommer.

Attention aux fausses appellations

Faites attention au plastique jetable vendu avec le terme « réutilisable ». Ces derniers mois dans les magasins de la vaisselle plastique manifestement jetable

SIGIDURS

SYNDICAT MIXTE POUR LA
GESTION ET L'INCINERATION
DES DECHETS URBAINS
DE LA REGION DE SARCELLES

1 rue des Tissonvilliers
95200 SARCELLES
Tél. 01 34 19 69 70
Fax. 01 34 19 93 68



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

était vendue avec la mention “réutilisable – le produit résiste à 20 cycles en lave-vaisselle”. Ceci est impossible car même si vous réutilisez plusieurs fois votre produit, vous devrez le jeter par la suite car il sera trop abimé du fait de sa légèreté et de son prix peu onéreux.

Pour plus d'informations : www.zerowastefrance.org

SIGIDURS

SYNDICAT MIXTE POUR LA
GESTION ET L'INCINERATION
DES DECHETS URBAINS
DE LA REGION DE SARCELLES

1 rue des Tissonvilliers
95200 SARCELLES
Tél. 01 34 19 69 70
Fax. 01 34 19 93 68